



ANDRÉE BERTRAND

RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE

Le mandat de la secrétaire consiste à assumer les fonctions et obligations qui lui sont dévolues par le Code des professions du Québec et les règlements applicables de l'Ordre.

La secrétaire est également responsable de l'inscription au Tableau des membres, de la planification, l'organisation et la convocation réglementaire des assemblées du Bureau, du comité administratif ainsi que de l'assemblée générale annuelle. Elle veille à la rédaction des procès-verbaux et au suivi des décisions du Bureau, du comité administratif et de l'assemblée générale. Elle organise et assure le déroulement des élections à la présidence et des administrateurs du Bureau de l'Ordre.

Élections

Le dépouillement du vote dans le cadre des élections qui se sont tenues à la présidence ainsi qu'aux postes d'administrateurs s'est déroulé le 2 mai 2005. Les résultats sont les suivants :

Présidence

Régis Paradis

Région Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec

Suzanne Lafrenière (réélue par acclamation)

Région Laurentides-Lanaudière

Danielle Landreville

Région Montérégie

Carmelle Champagne-Chagnon
Julie Inkel
Christiane Pineault

Région Montréal-Laval

Nadia Colella
Martine Plante
Lyne Tétreault
Lise Therrien
Claire Thouin

Région de l'Outaouais

Lyne Plante

Le mandat du président et des administrateurs de ces régions se terminera en juin 2009.

Élection dans la région de l'Estrie

Suite à la démission de l'administrateur de la région de l'Estrie, un appel de candidatures a été transmis aux membres de cette région. Le Bureau a élu M^{me} Diane Lavers pour occuper le poste d'administrateur jusqu'à la fin du présent mandat en 2007.

Institut canadien d'information sur la santé (ICIS)

L'Institut canadien d'information sur la santé (ICIS) a pour mandat de développer et de maintenir un système complet d'information sur la santé à l'échelle nationale.

L'Ordre a poursuivi ses travaux dans ce dossier en vue de développer une base nationale de données pour les infirmières auxiliaires. Ces données pourront être utilisées pour élaborer des politiques en santé publique et soutenir les professionnels et dirigeants des soins et services de santé à prendre des décisions pour assurer une meilleure gestion.

Autres dossiers

La secrétaire a participé aux travaux sur la mobilité de la main-d'œuvre.

Elle a également participé aux réunions de la Conférence des registraires.